

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt du mois de mai à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le vendredi 14 mai 2021 s'est réuni en session ordinaire, salle Lamoricière en mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

Absents et excuses : -

POUVOIRS : Catherine MORCEL donne pouvoir à Vincent de VAUCRESSON – Agnès MARTIN-HERBOUILLER donne pouvoir à Morgane BONNET

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Alain BOUCHER est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 25 mars 2021.

Le PV du Conseil municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel – 2021

Madame le MAIRE présente le montant de redevance à verser par GRDF à la commune en 2021, pour un total de 1 097 €.

André LEBRETON demande à quoi ça correspond la redevance d'occupation provisoire pour un total de 2€.

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit d'une occupation non permanente, notamment lors de travaux.

Question adoptée à l'unanimité

2 – Groupe Scolaire Paul Emile Victor – Equipement numérique – Demande de subventions

Christian JABIER dit qu'en début d'année le Ministère de l'Education nationale a lancé un appel à projets pour l'équipement numérique des écoles. Le projet d'équipement de l'école Paul Emile Victor, déjà en cours, est éligible à ce financement.

Christian JABIER expose les objectifs de l'appel à projets et présente les équipements qui seront installés à l'école :

- Classe numérique mobile de 10 postes
- Vidéoprojecteur
- Scan
- Abonnements Firewall et Espace numérique de travail

André LEBRETON demande pourquoi une seule classe sera équipée d'ordinateurs.

Christian JABIER explique comment fonctionnent les classes mobiles numériques, déplaçables pour permettre à toutes les classes de bénéficier de l'équipement.

Christian JABIER précise que bien entendu les équipements ont été décidés avec le directeur de l'école, et tout le matériel est agréé par le Ministère de l'Education nationale.

Question adoptée à l'unanimité

3 – Réhabilitation du Complexe sportif Henri Dupont – Demande de subventions

Alain BOUCHER rappelle le programme adopté lors d'une délibération précédente, ainsi que la demande de subventions au titre des dotations de l'Etat déjà réalisée.

Alain BOUCHER présente l'estimation du montant des travaux réalisée par la maîtrise d'œuvre au moment du PRO (projet définitif). Il explique que le montant supplémentaire est dû à la nécessité de renforcer la charpente pour répondre aux règles de prévention en cas de vent violent, et à la pose d'un bardage isolant.

Alain BOUCHER indique que la consultation pour les marchés travaux est en cours. Le calendrier prévisionnel prévoit une fin des travaux début 2022 pour la salle verte et juin 2022 pour les vestiaires.

André LEBRETON demande si le montant de 500 000 € de la subvention est fixe.

Madame le MAIRE dit que c'est le montant maximal attribuable.

Bruno JAUNET demande combien la commune espère obtenir.

Madame le MAIRE explique que les demandes se font toujours pour le maximum possible dans le respect du taux d'autofinancement obligatoire, mais sans pouvoir savoir ce que la commission d'instruction décidera finalement d'attribuer, surtout quand l'enveloppe est nouvelle comme c'est le cas de ce Plan de relance.

Question adoptée à l'unanimité

4 – Attribution des noms des salles

Nelly BACHELIER dit que suite à la rénovation des services techniques et des services administratifs, deux nouvelles salles de réunion ont été créées. En même temps, il a été demandé une nouvelle signalétique extérieure et intérieure pour le Centre Paul Cézanne, plus visible pour les familles.

Nelly BACHELIER indique les noms des salles proposés. Elle précise que les noms pour le Centre Paul Cézanne ont été proposés par les équipes d'animation.

Question adoptée à l'unanimité

5 - Stationnement vélos et cyclomoteurs – Adoption du programme – Demande de subventions

Madame le MAIRE présente la délibération en absence de Catherine MORCEL, excusée. Elle invite les membres de la Commission Transport-Mobilités à compléter ses propos si nécessaire.

Madame le MAIRE explique le projet d'installer un espace sécurisé de stationnement des vélos et cyclomoteurs sur le parking Lamoricière, pour permettre aux utilisateurs des transports en commun, notamment les jeunes, d'y stationner leurs véhicules en toute sécurité quand ils prennent le car.

Madame le MAIRE dit que le Ministère de la Transition écologique finance les stationnements vélo dans le cadre du programme Alvéole.

André LEBRETON demande si la sécurisation du portail est comprise.

Madame le MAIRE précise que la subvention ne finance que la partie stationnement vélo.

Question adoptée à l'unanimité

6 – Projet de lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur un secteur de friche industrielle dans l'enveloppe urbaine identifié dans le PLU

Daniel BONNET dit que la commune doit poursuivre son développement, et proposer des logements adaptés à toutes les étapes de la vie. L'objectif fixé par le PADD est que 32% des logements nouveaux se réalisent au sein de l'enveloppe urbaine. L'îlot Rivabel est classé en zone 2AUm au nord du bourg, occupé par une usine désaffectée. Le développement de ces parcelles permettrait d'accueillir un quartier mixte au sein de l'enveloppe urbaine, à proximité immédiate du centre historique.

Daniel BONNET indique qu'à l'heure actuelle, toutes les démarches à l'amiable initiées par la commune avec l'appui des services de l'Etat et de l'Agence foncière de Loire Atlantique ont échoué. La commune est dans l'impossibilité de mener à bien ses projets visant à atteindre les objectifs fixés en matière de logement, et seule une procédure d'expropriation permettrait d'avancer.

Madame le MAIRE dit qu'aujourd'hui à Vieillevigne il y a une forte demande de logements. Le PLU avait été approuvé en 2014 mais annulé en 2016, le nouveau PLU n'est en vigueur que depuis début 2020. Les divisions parcellaires et les changements de destination prévus dans le PLU permettent de répondre en partie à la demande, mais des projets de constructions nouvelles sont nécessaires.

Madame le MAIRE dit que la commune souhaite continuer la politique de développement de logements, avec une complémentarité entre les espaces nouveaux et la mobilisation des possibilités dans l'enveloppe urbaine. Des projets privés sont également approuvés, malheureusement pas encore tous démarrés. Pour le projet de lotissement communal, le site des Cantins avait été identifié dans un premier temps, cependant les normes environnementales durcies ne permettent plus sa construction. La commune se tournera vers d'autres espaces pouvant accueillir un lotissement communal.

Madame le MAIRE précise que la délibération proposée aujourd'hui au Conseil municipal est un point de départ pour permettre de débloquer le dossier et avancer vers le développement.

Evelyne RAULET se félicite de l'espoir de voir supprimé cette horreur en entrée de ville. Elle demande si l'ensemble du site sera concerné, y compris l'ancien magasin de fleurs.

Daniel BONNET confirme que l'îlot Rivabel constitue l'ensemble du site, même si les situations des deux sont différentes.

Evelyne RAULET demande si une démarche de péril ne pourrait être mise en œuvre.

Madame le MAIRE dit que les procédures de péril ne permettraient pas de répondre aux mêmes objectifs.

André LEBRETON dit qu'en face du site concerné il y a un autre qui n'est pas plus beau.

Madame le MAIRE précise que ce site est beaucoup plus réduit et déjà en phase de réhabilitation. Une déclaration d'utilité publique ne serait pas justifiée dans ce cas.

Question adoptée à l'unanimité

7 - Acquisition 25/100ème en pleine propriété de la parcelle N 838 située au 7, Route de l'Hommetière

Daniel BONNET explique que sur les actes d'acquisition de cette parcelle que la mairie avait achetée pour des travaux de sécurisation du carrefour, les propriétaires historiques étaient restés propriétaires en indivision d'un petit reliquat de surface (25% de 10 m²).

Madame le MAIRE indique pour régulariser cette situation, la mairie doit acquérir ce petit reliquat. L'acquisition se fait à titre gracieux mais il y aura des frais d'actes à payer.

Evelyne RAULET dit que normalement pour les transactions le notaire doit réaliser toutes les vérifications nécessaires. La commune ne devrait pas avoir des frais à payer.

Madame le MAIRE dit qu'elle est du même avis et qu'elle l'a signalé à l'office notarial.

Madame le MAIRE indique que les frais resteront très faibles, mais que sur le principe elle propose de rajouter cette observation à la délibération : « Le Conseil municipal dit que les frais d'acte et taxes liés à la transaction seront pris en charge par la commune pour ne pas bloquer l'acquisition mais considère que les frais d'acte - hors impôts et taxes - correspondant à cette régularisation ne devraient pas être supportés par la commune ».

Question adoptée à l'unanimité

8 - Aménagement de l'allée Maryse BASTIÉ – Réseau Assainissement – Transfert de maîtrise d'ouvrage

Martial RICHARD rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020 l'assainissement est une compétence de la Communauté d'agglomération. Pour l'allée Maryse Bastié, il est prévu de réaliser des travaux de voirie de compétence communale et des travaux d'assainissement de compétence intercommunale.

Martial RICHARD explique que pour permettre à la commune de suivre l'ensemble de l'aménagement, il est proposé de signer une Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'agglomération. Il précise que le coût des travaux d'assainissement reste à la charge de l'Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité

9 - Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Madame le MAIRE rappelle que la rémunération des fonctionnaires est composée du Traitement qui dépend du grade de l'agent, fixé par décret ministériel, et le Régime indemnitaire (RIFSEEP) dont le montant est décidé par la collectivité. Elle explique que le RIFSEEP existe depuis 2016 et regroupe et remplace tous les régimes indemnitaires très nombreux qui existaient auparavant.

Madame le MAIRE précise que le RIFSEEP est composé d'une partie fixe, l'IFSE, qui rémunère les missions et responsabilités liées au poste occupé, et d'une partie variable, le CIA qui rémunère la manière d'exercer ses fonctions.

Madame le MAIRE explique les modalités de concertation mises en place sur ce dossier.

Madame le MAIRE précise le détail des bénéficiaires, les conditions de cumul et de versement, et les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA. Elle précise que désormais l'IFSE suit l'évolution du traitement en cas d'arrêt de travail, ce qui est plus avantageux pour les agents.

Madame le MAIRE dit que tous les montants sont indiqués dans la note de synthèse transmise. L'IFSE de tous les agents est valorisé de 15% à 20% par rapport aux montants votés en décembre 2016.

Evelyne RAULET demande si on peut dire que le CIA est une prime au mérite, et se félicite de sa mise en place.

Julien GILLIER dit que le CIA est attribué au regard des objectifs de l'agent, son comportement face au travail, l'adaptation et l'intégration.

Sophie PACE dit que si le mot mérite est désormais peu usité, en effet le CIA est une manière de valoriser le travail particulièrement positif des agents.

Question adoptée à l'unanimité

10 - Définition des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture des comptes épargne-temps (CET) des agents municipaux

Madame le MAIRE explique que sous certaines conditions les agents peuvent demander le report des jours de congé et de repos par versement sur un Compte épargne temps.

Madame le MAIRE présente les conditions d'abondement, d'utilisation et de transfert du CET.

Question adoptée à l'unanimité

11 - Définition et organisation du temps de travail des agents municipaux – Adoption du règlement intérieur

Madame le MAIRE rappelle que la loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019 impose aux collectivités l'abrogation de tous les accords précédents et une application effective du temps de travail de 1 607 heures par an.

Madame le MAIRE explique les modalités de concertation mises en place sur le dossier.

Madame le MAIRE présente le nouveau protocole proposé, les différentes situations en fonction des postes à temps complet, à temps non complet et à temps non complet annualisé. Elle précise que sur les 3 jours de congé supplémentaires dont bénéficiaient les agents selon l'ancien accord, deux ont été supprimés.

Madame le MAIRE dit également que la commune se dote dans son nouveau Règlement intérieur d'un Protocole de Télétravail pour encadrer cette pratique en développement, ainsi que d'une Fiche d'Entretien Professionnel mise à jour.

Joël PHELIPPON demande à quoi correspondent les jours de congé supplémentaires.

Madame le MAIRE dit qu'historiquement les agents municipaux bénéficiaient de 3 jours de congé appelés congés mobiles ou jours du maire. Ces jours ont été conservés lors de la mise en place des accords de 35 heures. Désormais, le temps de travail est modulé et deux jours mobiles supprimés.

Sylvain MOULET dit qu'il y a des points qui n'ont pas été discutés en Commission du Personnel.

Joël PHELIPPON dit que le Règlement intérieur a été présenté en Commission du Personnel mais pas travaillé et que ça aurait été l'occasion de travailler des astreintes et permanences.

Joël PHELIPPON indique que la loi a évolué sur le harcèlement et la cigarette au travail. Il dit que dans le nouveau Règlement intérieur il y a des choses pas prises en compte.

Madame le MAIRE indique que le Comité Technique qui a examiné deux fois le dossier n'a fait aucune observation sur ces éléments.

Madame le MAIRE salue l'implication de tous les services ayant travaillé sur le dossier, et notamment les agents ayant participé aux groupes de travail.

Question adoptée à la majorité : 25 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Sylvain MOULET; 2 abstentions de d'André LEBRETON Joël PHELIPPON

12 – Désignation des jurés d'Assises pour l'année 2022

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort à partir de la liste électorale des personnes susceptibles de participer à des jurys d'assises en 2022.

13 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture de toutes les décisions prises au titre de ses délégations.

Joël PHLIPPON demande si le Fauchage élagage n'est pas une compétence de l'Agglomération.

Madame le MAIRE confirme que c'est bien une compétence communale. C'est la consultation actuellement en cours qui est un groupement de commandes avec l'Agglomération.

Evelyne RAULET demande si le coût de la dépollution du site a été intégré dans le prix de vente des parcelles avenue de l'Atlantique.

Madame le MAIRE confirme que c'est le cas.

Evelyne RAULET dit qu'elle a des questions à poser au nom de l'association Mélodie, concernant le remplacement des chaises, le capitonnage de la porte et l'éclairage extérieur.

Madame le MAIRE indique qu'on prend note mais qu'elles sont déjà traitées par la voie habituelle.

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.